KHELIL À PROPOS DE L'ACTION ANTI-OPEP DES PARLEMENTAIRES AMÉRICAINS :

«Cette mesure déstabilisera le marché des hydrocarbures»

Le ministre de l'Energie et des Mines a estimé, jeudi, que le projet de loi américain visant à poursuivre les pays membres de l'Opep aurait pour effet de déstabiliser le marché pétrolier. Chakib Khelil considère que George Bush devrait faire barrage au texte adopté mardi dernier par la Chambre des représentants.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Le projet de loi visant à poursuivre les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole déstabilisera le marché des hydrocarbures», a affirmé, jeudi, le ministre de l'Energie et des Mines en marge d'une séance plénière de l'APN consacrée aux questions orales aux membres du gouvernement. Chakib Khelil, qui est président en exercice de l'Opep considère que ce texte aura pour effet d'augmenter le prix du pétrole. Mardi dernier, la Chambre des représentants avait adopté une mesure visant à poursuivre les pays membres de cette organisation dans le cadre de la loi anti-trust. «Le texte devra être soumis devant le Sénat. Mais je pense que le président George Bush opposera son veto», a-t-il précisé. La Maison Blanche avait en effet annoncé qu'elle s'opposerait à cette initiative par crainte de mesure de rétention de la part des pays producteurs de pétrole. Abordant la question de la hausse du prix du pétrole, Chakib Khelil a indiqué que cette situation est due à plusieurs facteurs : «Croissance soutenue de la demande des grands consommateurs et des pays émergents; dévaluation continue du dollar ; recul de la production du brut dans les pays gros producteurs non-Opep tels la Russie, la Norvège et le Mexique ; décision de l'Arabie saoudite d'interrompre l'exploration de nouveaux gisements pétroliers à partir de 2009 ; promesses électorales faites des candidats à la présidentielle de novembre 2008 de baisser les taxes sur les carburants au profit des consommateurs américains.» Le ministre de l'Energie et des Mines est également revenu sur le dossier du Forum des pays exportateurs du gaz (FPEG), dont la réunion constitutive est prévue pour le mois d'octobre à Moscou. «Il ne s'agira pas de créer un type d'organisation lourde. Ce sera une organisation légère dotée d'un secrétariat général et d'un président», soulignera-t-il. Sur un autre plan, en réponse à une question d'un député relative aux constructions érigées sur les tracés de canalisations de transport d'hydrocarbures, le ministre de l'Energie a annoncé la mise en place d'une commission mixte qui sera chargée de traiter ce dossier. Cette commission, au sein de laquelle siégeront plusieurs départements ministériels, aura pour mission de recenser les constructions et de définir les opérations de protection des citoyens ainsi que les mesures de sauvegarde de ces installations.

T. H.

Photo : Samir Sid

«Le projet aura pour effet d'augmenter le prix du pétrole.»

ABDELAZIZ BELKHADEM :

«Le Coran représente la Constitution de la société algérienne»

Abdelaziz Belkhadem a affirmé jeudi que «la société algérienne» a pour Constitution «le Coran». Dans une allocution prononcée à l'occasion du lancement de la «Caravane des chevaliers du Saint Coran», le chef du gouvernement a déclaré : «La société algérienne s'est attachée au Saint Coran depuis qu'elle a embrassé l'Islam (…) le Coran représente sa Constitution qu'elle n'acceptera point de changer.» Par cette déclaration, le chef de l'Exécutif et secrétaire général du FLN s'aligne sur les thèses développées par les partis islamiques. Abdelaziz Belkhadem semble toutefois cultiver les contradictions : il appelle depuis plus de trois ans à la révision de la Constitution, tout en faisant fi du caractère immuable du Saint Coran.

T. H.

RÉCONCILIATION NATIONALE

Règlement des dossiers d'indemnisation avant juin

Le ministre de la Solidarité nationale a annoncé, jeudi, que l'ensemble des dossiers d'indemnisation dans le cadre de l'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale seront traités au courant du mois de juin. Djamel Ould Abbès a fait état de 13 000 dossiers retenus, dont 6 000 ont déjà fait l'objet d'un traitement. Selon lui, les retards rencontrés dans l'opération d'indemnisation au niveau de certaines wilayas seraient dus à des problèmes de «disponibilité de chéquiers».

T. H.

TAYEB LOUH À ANNABA

Le conventionnement du médecin, un autre dispositif

Le nouveau dispositif conventionnement du médecin traitant entrera en vigueur le 1er novembre 2008 à Annaba, qualifiée de wilaya-pilote.

L'annonce a été faite, jeudi dernier, par M. Tayeb Louh, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Il était l'hôte d'Annaba où il a inauguré la journée d'information sur ce dispositif. Il a, aussi, dressé un bilan exhaustif des activités de son département durant les cinq dernières années. Apparemment entre la séduction du progrès technologique, des génériques et le respect de la déontologie médicale, le ministre a montré à ses collaborateurs la route à suivre, à savoir lancer raisonnablement différentes actions pour améliorer l'accessibilité aux soins pour les assurés sociaux et la qualité des prestations des organismes de sécurité sociale. Une route qui nécessiterait des compétences au niveau des structures décentralisées de la sécurité sociale. Ce qui est loin d'être le cas particulièrement à Annaba où semble s'être installée la médiocrité dans la gestion des affaires des assurés. Dans sa longue plaidoirie des mesures mises en œuvre comme l'actualisation régulière des médicaments remboursables, des maladies chroniques et du système du tiers-payant, le lancement des travaux de réalisation de 4 centres d'imagerie médicale à travers les 4 régions du pays, le ministre a tenté de décaper une sécurité sociale algérienne rouillée. Pour le démontrer, il a parlé d'augmentation de 2002 à 2007 du nombre d'officines et des bénéficiaires du tiers-payant élargi à l'hypertension, l'asthme et la maladie de Crohn.

Ce diagnostic de M. Louh est enrichi par l'amélioration des capacités et des performances de la clinique médico-chirurgicale infantile (CMCI) Bou-Ismaïl, le conventionnement de centres privés d'hémodialyse et de chirurgie cardiaque dont celle infantile y compris avec les établissements de soins à l'étranger.

«Nous ferons de la CMCI une structure nationale de référence pour les structures publiques de santé en favorisant le transfert de technologies et du savoir-faire en Algérie.

Outre le centre d'accueil destiné aux parents d'enfants dont le lancement est prévu courant 2008, une nouvelle salle de cathétérisme de diagnostic et de traitement de dernière génération, la 2e du genre après celle de l'Afrique du Sud, est opérationnelle», a indiqué Tayeb Louh.

Cette plaidoirie faite en présence de médecins généralistes, pharmaciens, membres du conseil de l'ordre, gérants de clinique, responsables de structures sociales, du travail..., ne pouvait pas se permettre d'éluder la carte à puce «Chifa». Le ministre a abordé sa mise en application dans 5 wilayas-pilotes (Annaba, Oum-El-Bouaghi, Médéa, Boumerdès et Tlemcen), des 1 114 782 assurés convoqués pour en bénéficier et des 93 centres implantés dans le pays. Il a, par la suite, entrepris de corriger les interprétateurs trop audacieux des dépenses de l'assurance-maladie et des médicaments.

Tout en précisant qu'en 2007 ses structures ont engagé 141,32 milliards de dinars dont 64,56 milliards de dinars en médicaments, M. Louh a affirmé que des mesures ont été instituées.

Il s'agit de la sélection d'une liste de médicaments remboursables parmi ceux enregistrés et commercialisés en Algérie, de la promotion du médicament générique, du renforcement du dispositif de lutte contre les abus et fraudes par un arsenal juridique spécifique. Revenant au thème de la journée d'Annaba, M. Louh a souligné que le conventionnement du médicament constitue un dispositif important pour un partenariat entre les médecins traitants des assurés sociaux d'une part, et les organismes de sécurité sociale, d'autre part.

Ce dispositif qui permet une consultation médicale auprès d'un généraliste à la charge de la CNAS (tiers-payant), concernera dans une première phase les 17 000 retraités et leurs 13 585 ayant-droit. Concertation avec les professionnels et organisation d'autres journées d'information et de communication forment les deux préalables au lancement du conventionnement médecin.

A. Djabali